

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCES NUMÉROS 2226, O-1 ET 2226, O-2

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 5 décembre 2016, et de sa séance extraordinaire, tenue le 19 décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les ordonnances suivantes :

- Ordonnance numéro 2226, O-1 intitulée : « *Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2017* » en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (Règlement numéro 2226);
- Ordonnance numéro 2226, O-2 intitulée : « *Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation de la dalle de béton de l'aréna Martin-Brodeur par Les amis de la bibliothèque de Montréal, dans le cadre du solde de livres annuel, du 13 mai au 2 juin 2017* » en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (Règlement numéro 2226).

Ces ordonnances entrent en vigueur le 10 janvier 2017 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 janvier 2017.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*